



Ville de Dreux



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 JUIN 2023**

**Délibération N°31/2023**

**Budget supplémentaire 2023  
Budget annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile  
Section d'investissement et section de fonctionnement**



**712**

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le dix-neuf juin 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME, Yucel KISA, Christine PICARD, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
<b>001</b>	<b>19 784.44 €</b>	Résultat d'investissement corrigé 2022 (secteur personnes âgées = 17 554.56 € / secteur personnes handicapées = 2 229.88 €)
<b>10</b>	<b>697.35 €</b>	FCTVA
<b>TOTAL</b>	<b>20 481.79 €</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
<b>21</b>	<b>20 481.79 €</b>	Equilibre de la section d'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>20 481.79 €</b>	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, moins 1 abstention

**Approuve** le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir Chakkar".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 07 JUIL. 2023

et affichage le 10 JUIL. 2023

